

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :

Rapport d'orientation budgétaire 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 26 Janvier 2017

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 58 délégués sur 82, convoqués le 19 janvier 2017

Sont excusés :

- Mesdames JUILLARD- BOZON- VEYSSET- Messieurs CABASSUT- DELMAS- LAMBERT- PERSICO- BRUNET- TAPONARD- VENET- GOUDARD (CC Plain de l'Ain)
- Madame TERRIER – Messieurs BARDIN- PROTIERE- GADIOLET (CC de Miribel et du Plateau)
- Messieurs BOUVIER et RAPHANEL (CC Côtière à Montluel)
- Madame CHAPEL – Messieurs DUVIQUET- SICARD- POUPLIER- BARDET- BOULME- DULAURIER (CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon)

Est élu secrétaire de séance :


M. BERTHOU Jacques (C.C de Miribel et du Plateau)

La Présidente présente à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe de la présente délibération.

**Le comité syndical, après avoir délibéré,
A l'unanimité,**

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2017 rédigé par le Syndicat Mixte BUCOPA

La Présidente, Jacqueline SELIGNAN


SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE-PLAINE DE L'AIN



**SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	2
1) La présentation de la structure	3
2) Evolution financière au cours des dix dernières années.....	4-6
3) Perspectives financières et budgétaires à venir	7

1) Présentation de la structure

Le Syndicat Mixte créé en 1998 par arrêté préfectoral du 01/12/1998 a pour vocation unique l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Il compte depuis sa création 1,5 ETP réparti de la façon suivante, 1 ETP de Chef de projet et 0,5 ETP d'assistante administrative.

Il regroupe quatre communautés de communes : la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la communauté de communes de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon, la communauté de communes de la Côtière à Montluel et la communauté de communes de Miribel et du Plateau ; représentant 136 500 habitants (en 2013). Les membres du syndicat mixte participent financièrement à hauteur de 1 € par habitant.

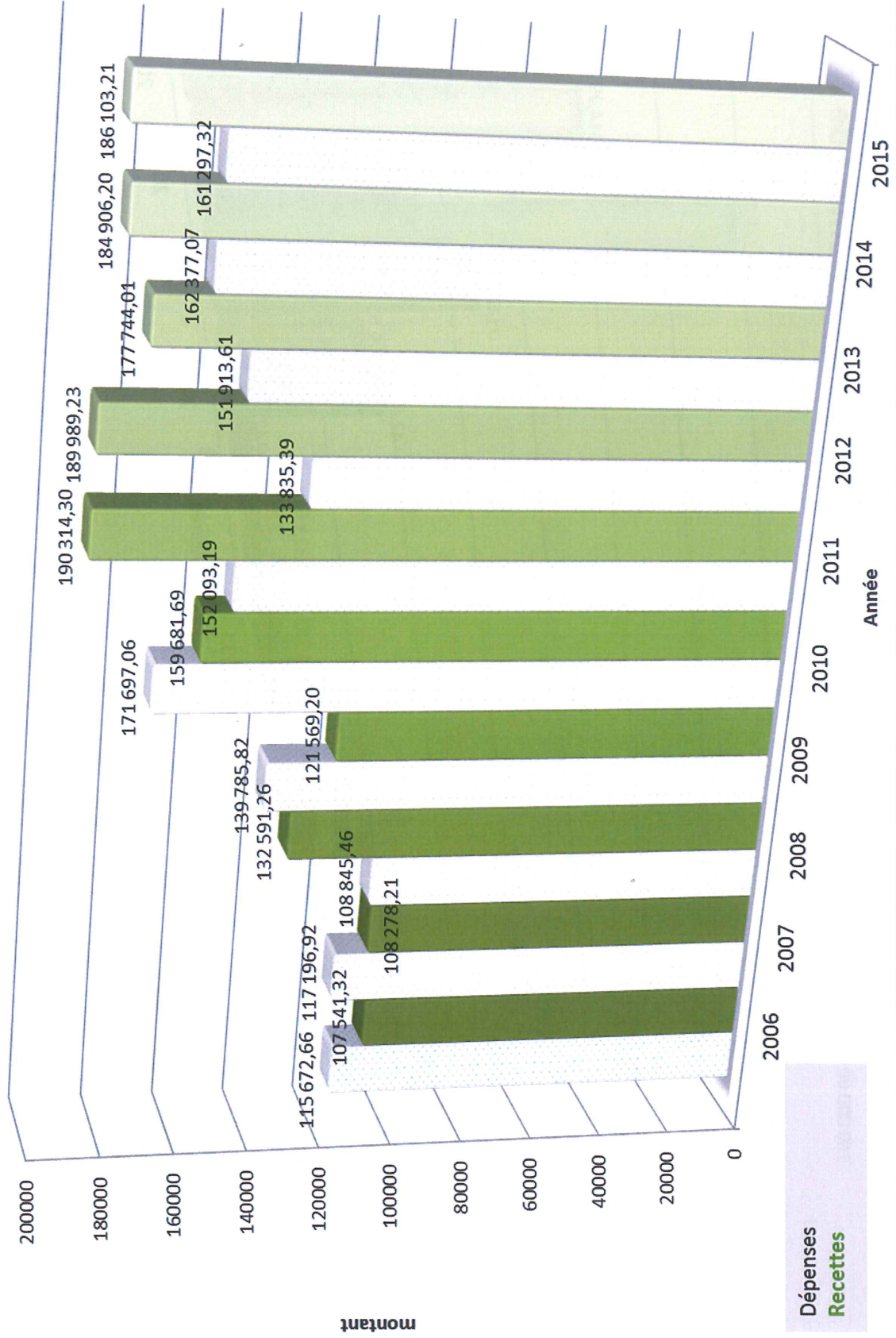
Il bénéficie par ailleurs ponctuellement de dotations ou subventions d'autres collectivités : Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat, subvention du Conseil Départemental de l'Ain, etc.

Globalement le budget de la structure est stable, les dépenses sont principalement liées aux charges salariales et aux études pour la réalisation et la mise en œuvre du SCoT.

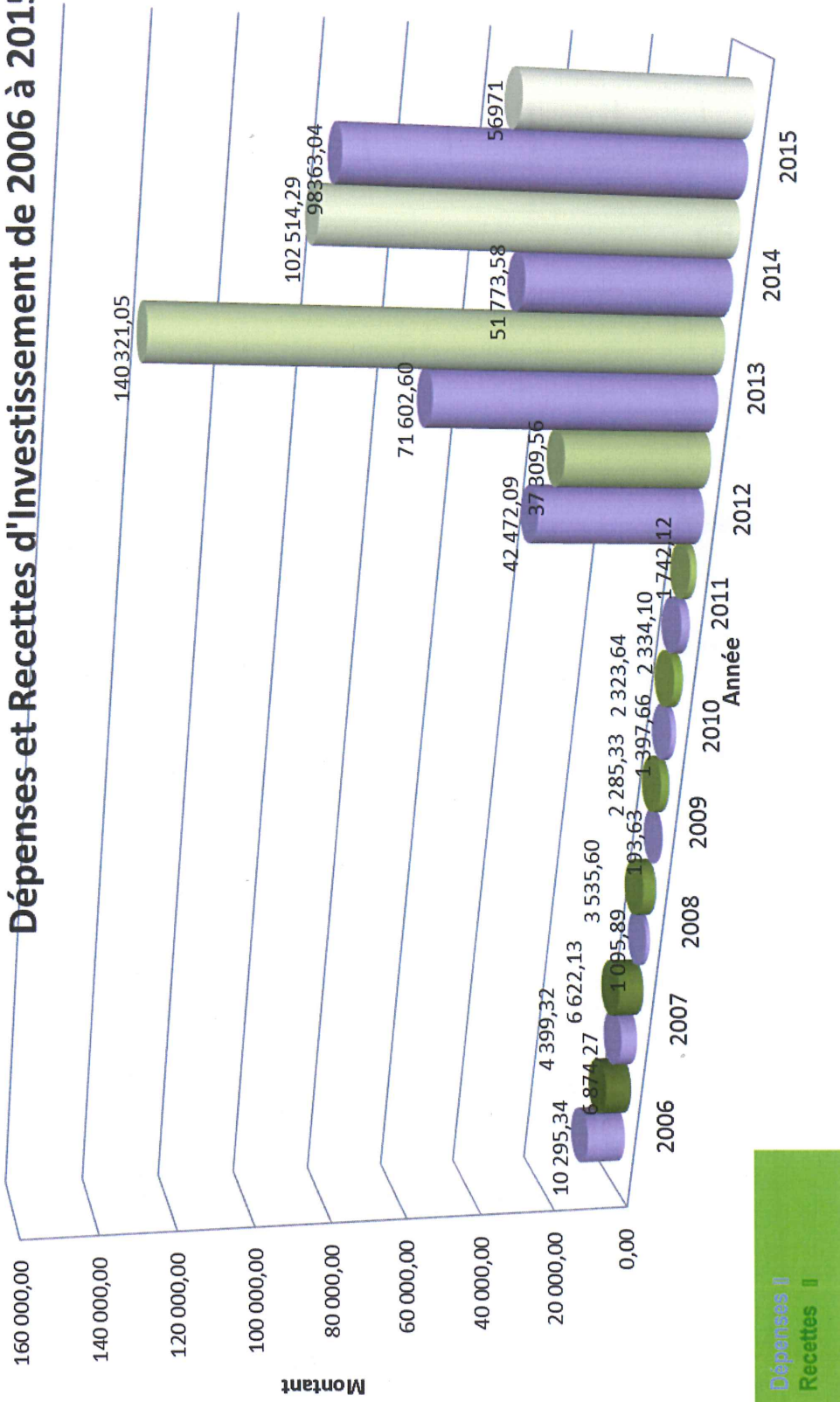
2) Evolution financières au cours des dix dernières années

Année	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE
CA 2006	115 672,66	107 541,32	- 8 131,34	10 295,34	6 874,27	+ 672,18
CA 2007	117 196,92	108 278,21	- 8 918,71	4 399,32	6 622,13	+ 5 643,88
CA 2008	108 845,46	132 591,26	+ 23 745,80	1 095,89	3 535,60	+ 2 439,71
CA 2009	139 785,82	121 569,20	- 18 216,62	193,63	2 285,33	+ 2 091,70
CA 2010	171 697,06	159 681,69	- 12 015,37	1 397,66	2 323,64	+ 925,98
CA 2011	152 093,19	190 314,30	+ 38 221,11	2 334,10	1 742,12	- 591,98
CA 2012	133 835,39	189 989,23	+ 56 153,84	42 472,09	37 309,56	- 5 162,53
CA 2013	151 913,61	177 744,01	+ 25 830,40	71 602,60	140 321,05	+ 68 718,45
CA 2014	162 377,07	184 906,20	+ 22 529,13	51 773,58	102 514,29	+ 50 740,71
CA 2015	161 297,32	186 103,21	+ 24 805,89	98 363,04	56 971,00	- 41 392,04

Dépenses et Recettes de Fonctionnement de 2006 à 2015



Dépenses et Recettes d'Investissement de 2006 à 2015



3) Perspectives financières et budgétaires à venir

Finalisation du dossier de SCoT :

A l'approbation du Scot il restera à payer 10 300 € au bureau d'études EAU pour la finalisation du dossier d'approbation.

Une trentaine de dossiers papier sera imprimée pour environ 5 000 €

L'enquête publique sera soldée sur l'exercice 2017 pour un montant d'environ 12 000 € (une avance de 3 000 € ayant déjà été versée).

L'année 2017 sera consacrée à la mise en œuvre des orientations du nouveau SCoT. Celui-ci prévoit en effet que le syndicat mixte BUCOPA porte un certain nombre d'études et de réflexions :

- Prolongement de l'étude Paysage en collaboration avec le CAUE dont l'objectif étant d'aboutir à une charte paysagère et des cahiers de recommandations architecturales et paysagères. Coût estimé 12 000 €.
- Lancement d'une étude transport et mobilité sur le territoire du BUCOPA qui aura notamment pour objectifs d'étudier la pertinence des options envisagées dans le SCoT en matière d'infrastructures de transport. Coût estimé 15 000 €.

Les autres dépenses structurelles en fonctionnement comme en investissement seront reconduites.